

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT GERMAIN LA MONTAGNE

SÉANCE DU 21 NOVEMBRE 2025 **APPROUVÉ AU CM DU 12/12/2025**

Nombre de membres en exercice :

10

Pouvoir : 00

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 10

Excusé : 00

Date de la convocation : LUNDI 17 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 21 NOVEMBRE 2025 à 20 heures 30 minutes,

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle commune, sous la présidence de M. Yves CROZET, Maire.

**Étaient présents :** CROZET Yves, ISNARD Michel, LABROSSE Simone, VERMOREL Jean, DEGUT Patrick, DEMURGER Marie-Christine, JULIEN Camille, JOUBERT Flore, BRIDAY Pascal, VOLLE Thierry.

**Secrétaire : Mme LABROSSE Simone**

**Monsieur le Maire ouvre la séance en abordant l'ordre du jour :**

**APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX AINSI QUE DE LA LISTE DES DÉLIBÉRATION PRISES LE 19 SEPTEMBRE 2025 :**

M. Le Maire demande au conseil s'il y a des remarques ou des modifications à apporter au procès-verbal, ainsi qu'à la liste des délibérations prises lors de la réunion du Conseil municipal du 25 juillet dernier, qui ont été joints à la convocation.

**Le PV ainsi que la liste des délibérations sont approuvés à l'unanimité** par le Conseil Municipal.

**1) VIE DE LA COMMUNE.**

Le conseil municipal se félicite du nombre et de la qualité des activités et animations proposées aux habitants de la commune durant l'automne : fête des classes, marche de rentrée, repas des anciens, journée mangas à la bibliothèque, dictée spéciale « Haddock » pour le club des Bruyères, représentations théâtrales, Téléthon avec un concert à l'église le 29 novembre, matinée boudin des chasseurs le 30, marché de Noël le 7 décembre. Le dynamisme des associations et de leurs membres est le patrimoine vivant de notre village.

**2) POINT SUR LE BUDGET, LA FONGIBILITE ET LES TRAVAUX**

Le maire fait un point rapide sur le budget de la commune. Les recettes et les dépenses suivent la trajectoire prévue. L'année se terminera comme les années précédentes avec l'excédent de fonctionnement indispensable aux dépenses d'investissement.

Plusieurs chantiers ont été menés à bien en 2025 : réfection de la sacristie, rénovation partielle de deux appartements municipaux. D'importants travaux de voirie sont programmés pour les jours qui viennent : parking de la salle des fêtes, coursière des Sapins à Boyer et chemin d'Achintre jusqu'à La Ragée.

En 2026 un important chantier est prévu pour remettre en état et rouvrir à la circulation le pont du Rayé. Nous en profiterons sans doute pour refaire l'enrobé entre Millonnard et le Rayé. Par ailleurs, devrait être réalisé le cheminement vers la Madone depuis le jeu de boules ainsi que l'aménagement d'une aire de jeux pour enfants.

**FONGIBILITÉ : INFORMATIONS SUR LES DÉCISIONS MODIFICATIVES**

Il est présenté au Conseil un virement de crédits dans le cadre de la fongibilité à titre d'information de 6 154€ pour paiement de la facture de l'entreprise PEPC concernant les travaux de la salle de bain du logement communal situé au 7 rue de la Mairie d'un montant de 6 153,40€

Le Conseil prend acte.

**3) TARIFS 2026, SALLE DES FETES, CIMETIERE, COLUMBARIUM**

Le maire ayant rappelé les tarifs en vigueur en 2025 pour la location de la salle des fêtes, **Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des personnes présentes : DECIDE** de les laisser inchangés en 2026, soit 280 € pour un weekend (chauffage 90 €) et 140 € pour une journée (chauffage 50 €). Il est rappelé que la salle est gratuite pour les associations et à demi-tarif s'il y a des recettes. **DIT** que les tarifs sont les même pour tous, résidents de la commune ou non.

Un coup d'œil sur le calendrier montre que la salle des fêtes a été utilisée en weekend une trentaine de fois dans l'année. Elle l'est également le lundi soir pour le yoga et le jeudi soir pour la Gym ainsi que mise à disposition des familles en cas d'enterrement à St Germain.

#### **4) CIMETIERE**

Pour le cimetière et le columbarium, **Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des personnes présentes : DECIDE** également de laisser les tarifs inchangés. Qui sont pour le Columbarium : case pour 15 ans 230€, case pour 30 ans : 450€ ; pour les concessions de 2m2 d'une durée de 15 ans : 140€, concession de 2m2 d'une durée de 30 ans : 200€.

Il est rappelé que les concessions sont réservées aux personnes habitant la commune ou ayant une propriété bâtie sur la commune.

Le conseil est informé de la poursuite de la procédure de reprise éventuelle par la mairie de 30 tombes sans entretien. Suite à la pose d'informations sur les dites tombes, avant les visites de la Toussaint ; la mairie n'a reçu qu'une seule demande de la part d'un ayant-droit.

Rien ne sera fait avant l'été 2026 car, après le début de la procédure, un délai d'un an doit être respecté. Les reprises effectives se feront au coup par coup en fonction des demandes de nouvelles concessions.

La plupart des cimetières proposent désormais un « jardin du souvenir » où il est possible de répandre les cendres des défunt et de laisser une plaque souvenir. Notre commune ne dispose pas d'un tel lieu.

Un devis a été demandé, sur la base duquel une décision sera prise, en relation avec une possible demande de subvention.

#### **5) TRANSFERT DE L'EAU POTABLE, EVOLUTION DES TARIFS**

Le transfert du service d'alimentation en eau potable sera effectif au premier janvier 2026. Les factures continueront d'être envoyées une fois par an, au mois d'octobre. Le relevé des compteurs aura lieu à la fin du mois de juillet, comme les années précédentes. Les factures envoyées en 2026 tiendront compte du nouveau tarif applicable à partir du premier janvier 2026 : part fixe 110 € et par variable 2,30 € le m<sup>3</sup>, chiffres auxquels il faudra ajouter la TVA (5,5%). En 2027, la part fixe passera à 125 € et la part variable à 2,50 € le m<sup>3</sup>. Ces augmentations sont nécessaires car le transfert s'est accompagné de l'embauche d'un nouvel agent intercommunal. 3 agents seront désormais en charge de la gestion de l'eau pour les communes d'Arcinges, de Belleroche, du Cergne, d'Ecoche, de Mars, et de Saint Germain-la-Montagne. Ils se substitueront aux élus qui y consacraient parfois, et gracieusement, beaucoup de temps.

#### **6) CHEMIN DE VIS**

Des dégâts ont été constatés sur le chemin rural qui longe le Mussy, entre la route de Buisson et la commune de Saint-Clément-de-Vers. Plusieurs arbres sont tombés suite aux intempéries. Ceux qui barraient le chemin ont été enlevés par les propriétaires, mais d'autres sont restés dans la rivière en modifiant son cours. Le flot du courant menace en certains points les assises du chemin. La commune va prévenir les propriétaires et voir comment prévenir ce risque.

**Il est rappelé que l'entretien des chemins ruraux est à la charge des propriétaires riverains.**

#### **7) VIABILISATION DU TERRAIN A BATIR**

Depuis 2 ans la commune est propriétaire d'un terrain situé route de Belmont après le jeu de boules. Le cheminement piéton sera créé à cet emplacement mais il reste de la place pour une maison d'habitation.

L'eau potable sera apportée par la commune sur cette parcelle qui doit également être desservie par la fibre et l'électricité. La commune va demander à Enedis, en relation avec le SIEL (Syndicat intercommunal d'électricité de la Loire), d'étudier la meilleure façon de réaliser ces branchements.

Le Conseil prend acte qu'un devis sera demandé pour les travaux d'extension d'électricité. Celui-ci sera exposé ultérieurement en conseil pour approbation.

#### **8) TRANSPORT SOLIDAIRE**

Comme indiqué dans le courrier envoyé à tous les habitants, un service de transport à la demande est désormais en place dans notre commune. Il s'agit d'un transport « solidaire » car il fonctionne grâce à une association à but non lucratif. Les chauffeurs sont volontaires (5 à Saint Germain), comme les bénéficiaires, ils doivent adhérer à l'association (5 € par an). Depuis sa création en 2023 à Charlieu, ce service connaît un succès croissant.

Le conseil se réjouit de sa mise en place dans notre commune et remercie les personnes (chauffeurs, correspondant, secrétaire de mairie) qui contribuent à son fonctionnement.

## **9) VENTE DE BOIS PAR LA COMMUNE**

La commune est propriétaire de deux petites parcelles de bois situées près des sources des Sapins. Les arbres sont là depuis plusieurs années. Quelques-uns ont séché et menacent de tomber sur la route. Un devis a été demandé à plusieurs forestiers pour couper et vendre les grumes. Une décision sera prise sur la base des devis reçus.

## **10) RECENSEMENT DE LA POPULATION**

Comme indiqué dans le récent courrier aux habitants, le recensement de la population aura lieu du 15 janvier au 14 février 2026. Les personnes de la commune responsables cette opération ont suivi ou vont suivre les formations nécessaires au bon déroulement des opérations. Il est demandé à la population de bien prendre connaissance des formulaires déposés dans leur boîte aux lettres.

## **11) LOGEMENT DE LA MAIRIE**

Un appartement est vacant à la mairie. La commune en a profité pour le rénover. Un locataire a été trouvé, son bail commencera le 15 décembre 2025. Sachant que le montant du loyer avait été déjà évoqué au Conseil du 25 juillet 2025 : 350€/mois hors charges locatives.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des personnes présentes : APPROUVE** la location de l'appartement du 53, rue de la Mairie à l'administré qui en a fait la demande et ce, **à compter du 15 décembre 2025, DIT** que le loyer sera de 350,00€ par mois, **DIT** qu'une caution d'un mois de loyer sera demandée, **AUTORISE** le Maire à signer ce bail.

## **12) DATE DU PROCHAIN CONSEIL**

Un conseil municipal doit se tenir avant la fin de l'année, notamment pour acter les demandes de subvention auprès du département : enveloppe de solidarité pour de petits travaux pour lesquels le Conseil est invité à réfléchir, Voirie 2026 et Amendes de police pour des travaux de sécurisation. Des devis sont en cours de demande.

Ils seront examinés lors du prochain conseil fixé **le vendredi 12 décembre à 20h30**.

## **13) QUESTIONS DIVERSES :**

- ✓ **Demande d'une administrée :** pour la mise en place d'un panneau annonçant le croisement ainsi que des bandes rugueuses sur la D485 au croisement situé à Monteveneur le Haut. Cette demande a été transmise au Département.
- ✓ **Courrier pétition des élus de la Loire pour défendre les finances locales et les services publics :** a été signé et renvoyé au Conseil Départemental.
- ✓ **Convention Territoriale Globale 2026-2030 :** une invitation a été reçue pour le jeudi 11 décembre 2025 à 18h30.
- ✓ **Bibliothèque et Médiathèque :** une réunion avec les bénévoles de la bibliothèque, un représentant de la commune et du Département, aura lieu le 14 janvier 2026 pour évaluer le mi-parcours en relation avec l'annexe à la convention concernant le fonctionnement en commun.
- ✓ **Décorations de Noël :** vont être installées pour le 8 décembre.
- ✓ **SATEP (Service d'Assistance Technique à la gestion des ouvrages d'Eau Potable) :** le rapport de la visite du 16 septembre 2025 est présenté avec les travaux à envisager.
- ✓ **SOCOTEC :** un mail sera fait pour demander le contrôle des installations électriques de la Salle des Fêtes.
- ✓ **REMERCIEMENTS** d'un ancien habitant pour son invitation au repas des anciens.

Des colis de Noël seront distribués aux anciens domiciliés dans les EHPAD alentour.

La séance est levée à 23 heures.

**Prochain conseil municipal : Vendredi 12 DÉCEMBRE 2025 - 20h30**

**Le Maire, M. Yves CROZET.**

**La secrétaire de séance, Mme Simone LABROSSE.**

